



EUROJURIS FRANCE et Legalstart.fr s'associent pour faciliter les démarches juridiques des entrepreneurs

Paris, le 27 septembre 2016 – [EUROJURIS FRANCE](#), le réseau qui fédère plus de 1 000 professionnels du droit sur l'ensemble du territoire, et [Legalstart.fr](#), la plateforme leader de services juridiques en ligne pour les TPE/PME, ont signé aujourd'hui un partenariat inédit. Pour accompagner les entrepreneurs à chaque moment de la vie de l'entreprise, EUROJURIS FRANCE et Legalstart.fr s'associent pour faciliter leurs démarches juridiques.

Le partenariat prévoit notamment le référencement des avocats et des experts juridiques du réseau EUROJURIS FRANCE sur la plateforme de Legalstart.fr et le développement de prestations packagées en ligne. Il s'agit ainsi d'un partenariat technologique sans précédent entre professionnels du droit et *legaltech* pour réinventer les pratiques du droit face aux défis de la digitalisation.

Un partenariat inédit pour accompagner les entrepreneurs à chaque moment de la vie de leur entreprise

Legalstart.fr accompagne aujourd'hui des milliers d'entrepreneurs. « *Notre plateforme 100 % en ligne permet de gérer l'ensemble des démarches simples auxquels les professionnels des TPE et PME peuvent être confrontés. Créer son entreprise, embaucher un salarié, déposer une marque, recouvrer une facture impayée... sont autant de démarches qu'il est possible d'effectuer en ligne sur notre plateforme, de manière simple, rapide, économique et fiable.* » explique Timothée Rambaud, co-fondateur de Legalstart.fr.

Au-delà de ces démarches quotidiennes, certaines situations de la vie de l'entreprise nécessitent un accompagnement plus important et une démarche de conseil sur-mesure. « *C'est dans ce cadre que le partenariat entre EUROJURIS FRANCE et Legalstart.fr prend tout son sens*, note Sophie Clanchet, présidente du réseau d'EUROJURIS France. *Notre réseau se distingue aujourd'hui par un taux d'avocats spécialisés supérieur à la moyenne nationale et par son implantation à l'échelle locale : nous sommes ainsi capables d'apporter un niveau de conseil à forte valeur ajoutée à chaque entrepreneur, selon son secteur d'activité, son implantation géographique et sa problématique.* »

EUROJURIS FRANCE mettra ainsi à disposition de Legalstart.fr son réseau national d'avocats et huissiers et un vivier de praticiens de droit de l'entreprise (travail, fiscal, sociétés) qui seront référencés sur la plateforme en ligne. Le réseau proposera également aux entrepreneurs une multitude de conseils propres aux démarches juridiques à travers le partage de fiches pratiques, d'articles et de vidéos dédiées.

Le développement de nouvelles prestations en ligne pour les entrepreneurs

En outre, le partenariat entre EUROJURIS FRANCE et Legalstart.fr ouvre la voie à la création de nouvelles prestations packagées en ligne permettant de faciliter l'accès aux avocats en améliorant la lisibilité des offres. L'idée est de combiner une approche logicielle avec des prestations d'avocats afin de répondre de manière exhaustive aux problèmes des entrepreneurs français. Cela passe notamment par la mise à disposition des membres d'EUROJURIS France de solutions logicielles documentaires et le développement de packs avocats en ligne.

Le marché des TPE/PME représente un grand potentiel de croissance pour le marché du droit : un tiers des patrons de PME estiment ne pas avoir consacré suffisamment de temps au développement de leur entreprise en raison des lourdeurs administratives et des évolutions juridiques.¹ Les créateurs et chefs d'entreprise sont souvent découragés par la complexité des démarches et jugent les services traditionnels onéreux et souvent peu adaptés. Or, ces PME sont au cœur de l'économie et du marché français pour les acteurs du droit : elles représentent 1,3 milliards de chiffres d'affaires, soit près d'un tiers du chiffre d'affaires des entreprises françaises.²

« Nous le constatons tous les jours : les entrepreneurs sont à la recherche de solutions concrètes qui leur permettent de régler leurs problèmes juridiques, explique Sophie Clanchet. C'est en prenant compte les besoins des entrepreneurs, ainsi que leurs modes d'information et de consommation, que nous pourrions créer, avec Legalstart.fr, des solutions répondant à leurs attentes. Avocats, Huissiers et Legaltech, repensons ainsi l'offre de conseil pour l'entrepreneur. »

« Legalstart.fr est capable de développer les applications techniques permettant de rédiger des documents juridiques personnalisés et sécurisés, ajoute Timothée Rambaud. Cependant, nous avons impérativement besoin de compléter les services en ligne avec l'accompagnement des avocats du réseau EUROJURIS FRANCE pour pouvoir offrir aux entrepreneurs des solutions complètes. »

Réinventer ensemble la pratique du droit

Plateformes de services juridiques, *online dispute resolution*, big data... Les innovations digitales bousculent la pratique traditionnelle du droit et appellent la profession à se renouveler et à se moderniser pour mieux répondre aux attentes des justiciables.

« Les technologies numériques permettent de dépasser les obstacles techniques que rencontraient auparavant les entreprises dans le cadre de démarches juridiques et de procédures judiciaires : éloignement des parties prenantes à un différend, communication des pièces justificatives... Mais même les actes et services les plus simples doivent rester conformes » insiste Timothée Rambaud.

Pour mettre en place des prestations juridiques dématérialisées à la fois qualitative et strictement conformes, EUROJURIS FRANCE et Legalstart.fr se sont engagés à participer conjointement à des actions de formations et de communication auprès des avocats et des entrepreneurs. Par ailleurs, EUROJURIS FRANCE et Legalstart.fr proposeront une contribution commune à la « *Charte de la legaltech* » développée dans le cadre du programme OPENLAW.

« Le réseau EUROJURIS FRANCE s'engage dans la modernisation du droit sans idéologie ni parti pris, déclare Sophie Clanchet. Les défis tels que la digitalisation, la disruption du marché du droit ou de l'inter-professionnalité sont d'une telle ampleur que la réflexion entre représentants d'une même profession ne suffit plus. C'est pour cela que nous avons décidé d'ouvrir le dialogue avec les acteurs de la legaltech à l'image de la startup Legalstart.fr. »

A propos d'EUROJURIS FRANCE

EUROJURIS FRANCE est un réseau qui fédère plus de 1 000 professionnels du droit, avocats et huissiers. Présents sur l'ensemble du territoire, les membres du réseau EUROJURIS FRANCE privilégient une approche humaine de l'exercice du droit à travers des prestations de qualité et un service de conseil sur mesure à destination de leurs clients - entreprises, collectivités et particuliers. Pour répondre aux évolutions de la profession, le réseau EUROJURIS FRANCE innove et modernise les pratiques du droit au profit de ses membres, à travers des dispositifs de partage de bonnes pratiques leur permettant de se former au quotidien et de développer des compétences en matière de gestion et de croissance de leurs cabinets. Le réseau est également représenté à l'international, à travers EUROJURIS International, présents dans 40 pays avec plus de 6 000 correspondants.

Plus d'informations sur <http://www.eurojuris.fr/>

A propos de Legalstart.fr

Créée en 2013 par Timothée Rambaud, Pierre Aidan et Stéphane Le Viet, Legalstart.fr est la première solution en ligne de création de documents juridiques et de formalités administratives à destination des TPE/PME. Grâce à une solution SaaS, le site permet à un professionnel de gérer lui-même l'ensemble de ses besoins juridiques : créer une entreprise, déposer une marque, rédiger un contrat de travail ou encore recouvrer une facture impayée. Pour les problématiques plus complexes, Legalstart.fr propose également une solution de mise en relation avec des

avocats spécialisés ainsi qu'avec les notaires spécialisés du réseau national Notaires Conseils d'Entrepreneurs, en faveur de la création d'entreprise. En 2016, Legalstart.fr est lauréat du Concours d'innovation numérique et a obtenu le Pass French Tech auprès de Cap Digital.
Plus d'informations sur : <http://www.legalstart.fr/>

Sources :

- (1) Selon une étude IFOP « les patrons français plombés par les lourdeurs administratives et juridiques » - Octobre 2014
http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=publication&id=780
- (2) Communiqué de presse - Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique
<http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/20667.pdf>

Contacts presse

EUROJURIS FRANCE

Malini Rantchor – 01 58 65 01 34
mrantchor@hopsotch.fr

Marjolaine Ratier : 01 46 33 07 19
marjolaine.ratier@eurojuris.fr

Legalstart.fr

Jean-François Kitten – 09 72 33 47 63
jf@licencek.com
Ilinca Spita – 01 45 03 21 77
i.spita@licencek.com